



Bulletin Municipal

Édité le 26/02/2026

N° 01

Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16.
ALSH ☎ 02.96.25.43.16.

Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74.
Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25.
<http://www.nddlamotte.fr>

☎ 02.96.25.89.68	Bibliothèque
Mardi	16h45/17h45
Mercredi	15 h 30/18 h
Vendredi	16h45/17h45
Samedi	9h30/11h30

Médecin de garde : composer le 15

Pharmacie ☎ 02.96.25.40.07.
Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »
Du lundi au vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.
Le samedi : 9h/12h30.

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinet infirmier ☎ 06.42.36.12.81.

Taxi/ambulances HEMONIC ☎ 02.96.28.06.33.

Pompiers ☎ 18

Aide à domicile ☎ 02.96.66.09.06.

Foyer Roger Jouan ☎ 02.56.41.35.00.

La poste : ☎ 02.96.56.98.17.
Du lundi au vendredi : 13h15/15h45.

Transport à la demande : Fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h, soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.
☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

Bretagne Centre : ☎ 02.96.66.09.09
www.loudeac-communaute.bzh

Presse locale, Les correspondants :

Ouest France : M^{me} Evelyne DE CELLES
Tél : 06.86.72.15.23 / eve.de.saintluc@orange.fr

Le Télégramme : Dominique CRASE
Tél : 06.67.76.41.69 / dcrase22@gmail.com
loudeac@letelegramme.fr

Le Courrier Indépendant : M. Kevin MAGI
Tél : 06.24.11.94.21 / kmagisb@gmail.com

Mairie ☎ 02.96.25.40.03.

Courriel : contact@mairielamotte.fr

Site : www.lamotte22.com

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h-12h/13h30/17h et samedi 8h/12h.
Numéro d'astreinte des élus, en dehors des horaires d'ouverture de la mairie et en situation d'urgence. ☎ 07.57.47.30.31.

Maire : Henri Flageul
Adjoints : Stéphane Foucault - Jocelyne Le Tinnier
Robert Moisan - Christelle Urvoix - Michel Harnois

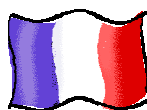
Sur rendez-vous
☎ 02.96.25.40.03

INFORMATIONS MUNICIPALES

DATES À RETENIR

07 & 08/03 : Théâtre (ACET de Quessoy) – Lever de rideau
14/03 : Repas - ADPEEP

FNACA : La commémoration du Cessez le feu en Algérie aura lieu le **jeudi 19 mars 2026**.



À 10 h 45, rassemblement devant la mairie.

À 11 h, cérémonie au monument aux morts, minute de silence, lecture du message de la FNACA, lecture du message du délégué aux anciens combattants.

Les anciens combattants et la municipalité invitent les élus, les enfants des écoles avec les enseignants et la population à participer à cette journée du souvenir.

Vin d'honneur offert par la municipalité.

Un repas est organisé avec participation financière. Merci de bien vouloir vous inscrire avant le jeudi 12 mars au 02.96.25.46.89 ou 02.96.25.44.00 ou 06.07.26.82.98.

Arrêté réglementant l'accès au chemin empruntant la digue de l'étang de Beaulieu

Considérant qu'au vu des récentes intempéries, le chemin empruntant la digue de l'étang de Beaulieu a subi de forts dommages, l'accès y est interdit au public jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation sur la D53

Considérant que par mesure de sécurité, au vu de la fragilité de la digue de l'étang de Beaulieu, il est nécessaire de réglementer la circulation jusqu'au 27 mars 2026, jours et nuit, sur la D53.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules en déplacement de transit et de proximité. Les usagers emprunteront, suivant leur provenance, les itinéraires de déviations suivants :

- La Motte / La Croix Chanvrlil prendre la direction Rue de Bel Air – Le Pas – ZA de Bel Air.
- La Croix Chanvrlil / La Motte prendre la direction voie communale La Motte aux Loups.

Élections municipales 2026 :

Les électeurs sont convoqués **le dimanche 15 mars 2026**, de 8 h à 18 h, en vue de procéder à l'élection du Conseil municipal.

Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu selon les mêmes modalités **le dimanche 22 mars 2026**.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> (ce lien permet de vérifier que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale).

PRESENTATION OBLIGATOIRE D'UN TITRE D'IDENTITE : *Lors des élections des 15 et 22 mars 2026, vous devrez obligatoirement présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter*

Carte nationale d'identité / Passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans NB : selon l'instruction à destination des maires du 30 avril 2024, le justificatif d'identité électronique « France identité » n'est pas recevable pour justifier de son identité au moment du vote ; **Permis de conduire** sécurisé conforme au format "Union européenne" ou, jusqu'au 19 janvier 2033, permis de conduire rose cartonné édité avant le 19 janvier 2013 ; **Carte vitale** avec photographie ; **Carte d'identité d'élu local** avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ; **Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat** avec photographie ; **Carte d'identité ou carte de circulation** avec photographie, délivrée par les autorités militaires ; **Carte du combattant** avec photographie et délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ; **Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion** avec photographie ; **Permis de chasser** avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

COMMENT ETABLIR UNE PROCURATION ?

Si vous ne pouvez pas vous déplacer le jour du scrutin, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur une liste électorale. Trois modalités sont désormais possibles.

1) La procédure papier

Vous pouvez télécharger le formulaire **Cerfa n°14952*04** et le remplir (de préférence sur ordinateur pour plus de lisibilité).

Vous devrez indiquer :

- votre **numéro national d'électeur**,
- celui de votre mandataire.

Ces numéros figurent sur la carte électorale ou peuvent être retrouvés via le téléservice « Interroger sa situation électorale ».

Une fois le formulaire complété, il doit être imprimé puis déposé dans un commissariat ou une gendarmerie.

👉 Sans ordinateur ? Le formulaire (Cerfa n°12668*03) peut être retiré et rempli directement en commissariat ou gendarmerie, sur présentation d'une pièce d'identité.

2) La procédure en ligne (avec déplacement dans un commissariat ou une gendarmerie)

Grâce au service en ligne **MaProcuration**, accessible à l'adresse www.maprocuration.gouv.fr, vous pouvez effectuer votre demande sur internet.

Après validation en ligne, un code vous est transmis.

Il convient ensuite de vous rendre dans un commissariat ou une gendarmerie pour faire vérifier votre identité.

En cas d'impossibilité manifeste de déplacement, la vérification peut être réalisée à domicile.

Une fois l'identité confirmée, la procuration est automatiquement transmise à la mairie.

3) La procédure entièrement dématérialisée

Il est désormais possible d'établir une procuration sans se déplacer.

Cette démarche est réservée aux électeurs :

- disposant d'une carte nationale d'identité au format carte bancaire (CNiE) ;
- titulaires d'une identité numérique certifiée en mairie. Vous pouvez le faire à la Mairie de LA MOTTE

Conseil : N'attendez pas le dernier moment pour effectuer votre démarche afin de garantir sa prise en compte avant le scrutin.

MODE DE SCRUTIN : Le bulletin de vote comprendra d'un côté la liste des 19 candidats aux élections municipales et de l'autre les membres de cette équipe qui sont aussi candidats pour siéger au Conseil communautaire.

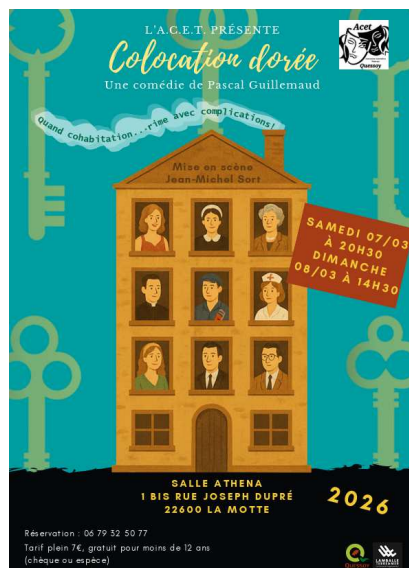
Le panachage est interdit, impossible de rayer ou d'ajouter des noms ; seule une liste complète compte comme suffrage exprimé. Toute rayure ou rature entraînera la nullité du bulletin.

Au soir du 1^{er} tour, le dimanche 15 mars, la liste qui obtiendra **plus de 50%** des suffrages exprimés (hors blancs et nuls), bénéficiera de la prime dite « majoritaire » à **savoir 50% des sièges (soit pour LA MOTTE 10 sièges)**. **Les 9 sièges restants seront répartis à la représentation proportionnelle**, c'est-à-dire en fonction du pourcentage obtenu par chacune des listes. Tous les sièges sont attribués au soir du 1^{er} tour dans ce cas de figure.

Il n'y a organisation d'un second tour que dans les cas où aucune liste n'obtient 50% des suffrages exprimés (hors blancs et nuls) au soir du 1^{er} tour : cas pouvant se présenter par exemple s'il y a 3 listes ou plus.

VIE ASSOCIATIVE

Théâtre : L'A.C.E.T. de QUESSOY présente :



Colocation Dorée de Pascal Guillemaud

Samedi 07/03 à 20 h 30

Dimanche 08/03 à 14 h 30

Salle Athéna

Madame Claude, descendante d'une vieille famille bourgeoise et propriétaire d'une grande maison, loue des chambres en colocation pour financer l'entretien de sa demeure.

Chloé, danseuse de cabaret, et Lucie, une infirmière en manque d'homme, qui louent chacune une chambre, vont devoir faire avec un nouveau colocataire original.

Agnès, la gouvernante de madame Claude, très gaffeuse, va mettre une pagaille involontaire dans la maison au gré des différents visiteurs.

Chacun trouvera-t-il chaussure à son pied malgré les malentendus et les quiproquos qui vont se succéder ?

Potée de l'Amitié :

14 mars 2026

Salle Athéna

À emporter à partir de 18 h 30
ou sur place à partir de 20 h 00.

Vous trouverez des cartes en ventes auprès des parents d'élèves ainsi que dans les commerces de La Motte.

Pour tous renseignements : adpe.lamotte22@gmail.com



collecte de journaux :

Afin de financer les projets de l'Ecole Publique Joseph Hudo de La Motte, nous collectons vos journaux le **samedi 7 mars de 10 h à 12 h** sur le parking de la salle des fêtes à La Motte.



INFORMATIONS DIVERSES

Accueil des nouveaux élèves à l'école publique Joseph HUDO

Si vous souhaitez inscrire votre enfant ou visiter l'école en vue de la rentrée prochaine, vous pouvez contacter la directrice, Mme Lassalle, au ☎ 02 96 25 45 74 ☒ http://ecole.0221487x@ac-rennes.fr

Afin d'organiser au mieux l'accueil des enfants tout au long de l'année, vous pouvez dès à présent procéder à l'inscription de vos enfants à la Mairie.

Taille des arbres fruitiers

Comme l'an dernier, les membres de l'équipe ayant participé à la plantation du verger communal de LA MOTTE, ont prévu une taille le **samedi 7 mars**. Les personnes intéressées peuvent les rejoindre.

Rendez-vous au verger, près du boulodrome, à 14 h.



CONCERT CARITATIF Loudéac

Dimanche 8 mars 2026

Eglise St Nicolas 14H30

Les Chanteurs d'Argoat de Loudéac
Le Groupe Loudéacien "Ker Caribous"
Chants Québécois



7 €
(gratuit - 12 ans)

www.leschanteursdargoat.fr
www.facebook.com/leschanteursdargoat.loudeac22

CONCERT CARITATIF pour les Restos du Cœur

Dimanche 8 mars 2026 à 14 h 30.

En l'église St-Nicolas de Loudéac, les Chanteurs d'Argoat de Loudéac, Le groupe Loudéacien « Ker Caribous » Chants Québécois.

Entrée 7 €, gratuit pour les moins de 12 ans.

• Renseignements sur le site des Chanteurs d'Argoat
www.leschanteursdargoat.fr,

sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/Les.Chanteurs.d.Argoat.Loudeac22>

 **Les Chanteurs d'Argoat**
Le plaisir de chanter

**Vous accompagnez un proche
malade, en situation de handicap
ou dépendant du fait de l'âge ?**



**Autour d'un café, venez échanger
votre expérience avec d'autres aidants.**

Animé par des professionnels, le Café des aidants est un temps
convivial d'échange et d'information en libre accès.

Organisé par : CIAS
LOUDEAC

Avec le soutien de : Association Française des
aidants

Le Café des Aidants est un lieu d'échange et d'information pour tous les proches aidants du territoire de Loudéac communauté. Découvrez les prochaines dates !

Le Café des Aidants

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Loudéac communauté en partenariat avec l'Association Française des Aidants organise chaque mois **un Café des Aidants à Loudéac**. Le rôle des aidants est primordial et il est indispensable de les soutenir, de les accompagner, de leur proposer un moment de répit. Le soutien des proches aidants est un des axes prioritaires du CIAS.

Le Café des Aidants est un lieu d'échange et d'information pour tous les proches aidants du territoire de Loudéac communauté. Il a lieu un jeudi par mois de 15 h à 16 h 30, 15 rue de Moncontour à Loudéac et est animé par une psychologue et un travailleur social ayant une expertise sur la question des aidants.

La confidentialité et la convivialité assurées au sein des Cafés des Aidants sont des éléments clés qui permettent aux personnes de trouver du soutien et des informations pour poursuivre leur rôle d'aidant.

Le partenariat entre le CIAS et l'Association Française des Aidants permet de relayer différentes actions afin que les proches aidants puissent être accompagnés, soutenus pour prendre conscience de leurs propres besoins, de leurs limites et bénéficier de réponses locales adaptées en fonction des besoins exprimés.

Les prochaines dates :

- **Le jeudi 26 mars 2026** : Prendre soin de soi quand on est aidant, oui mais comment ?
- **Le jeudi 23 avril 2026** : Comment conserver un lien de qualité avec son proche ?
- **Le jeudi 21 mai 2026** : Trouver sa place avec les professionnels
- **Le jeudi 18 juin 2026** : Les richesses de la relation d'aide

Troubles du comportement alimentaire

Il s'agit d'un groupe de parole, tenu par l'association SAB22, concernant les personnes et les familles touchées par les troubles du comportement alimentaire.

Il a lieu le **3^{ème} samedi de chaque mois** à Loudéac de 10 h à 12 h, bât. de la providence, salle 5 – 36 rue de Moncontour.



Campagne de porte à porte du 2 mars au 4 avril

La Croix-Rouge française lance une campagne de sensibilisation auprès du grand public sur le mois de mars, du lundi au samedi, de 11 h à 21 h. Durant cette période, les équipes de l'association viendront au domicile des habitants pour leur présenter les actions menées par la Croix-Rouge française avec pour objectif de gagner de nouveaux soutiens réguliers.

Les équipes ne demandent pas d'argent en chèque ou en espèces. Si une personne souhaite soutenir leurs actions, elle remplit un bulletin de soutien numérique pour un don mensuel de 15 € par mois.

REMERCIEMENTS

✂ Raymonde TREMAN, Marie Annick, Claudine et Daniel, les conjoints et les petits-enfants, profondément émus par les gestes d'amitié et de sympathie témoignés lors du décès de **Marcel** remercient chaleureusement les personnes qui, par leur présence, l'envoi de fleurs, de cartes et leurs messages, se sont associés à leur peine.

✂ Très touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès d'**Odette**, les familles LE BOULANGER et VALO vous remercient pour votre présence, l'envoi de fleurs et de cartes.

✂ Les familles LAISNEY, COEURET, COLLET, DESPREZ, ses enfants, petits-enfants, ses beaux-frères et belles-sœurs, vous remercient vivement pour votre réconfort, votre présence que vous leur avez témoignés lors du décès de **M. Claude LAISNEY**